

**CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE****PROCES-VERBAL****15<sup>e</sup> séance****De la séance ordinaire du**de la législature  
2021-2026**Jeudi 22 juin 2023, 19h30**

En la salle de la Villageoise à Romanel-sur-Lausanne

**Présidence : M. le Président Thierry HENRY**

Sont présents : 44 Conseillères et Conseillers.

Excusés : BEN NSIR Karim  
CAMPOS VALENTE Gabriel  
DAHBI RIO Jamila  
FAYET Aurélie  
GARCIA Filomène  
GERVAIX Evelyne  
JAUNIN Camille  
LOB Simon  
MORIER François  
SPÖRRI Daniel  
VULLO Brendon

Huissier : CORNU Jean-Marie (excusé)

Procès-verbal : KAUFMANN Manuela

**M. le Président Thierry HENRY** ouvre la 15<sup>e</sup> séance de la législature.

Il salue Mme la Syndique Claudia PERRIN, Mme la Municipale Jennifer DAGON, MM. les Municipaux Denis FAVRE, Blaise JAUNIN et Patrick OPPLIGER.

La convocation a été envoyée dans les délais, par lettre datée du 7 juin 2023.

**1. Appel**

44 Conseillères et Conseillers sont présents sur 55 à l'appel. Le quorum est atteint. Le Conseil peut valablement délibérer.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mai 2023
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité (Syndique et Municipaux)
6. Présentation de la Municipalité sur les projets concernant les écoles

7. Préavis municipal N° 35/2023
  - a) Comptes 2022
  - b) Rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2022
8. Rapport de gestion de la Commission de Gestion pour l'exercice 2022
9. Election de la commission de gestion pour l'année 2023-2024
10. Election du Président du Conseil communal pour l'année 2023-2024
11. Election du Vice-président du Conseil communal pour l'année 2023-2024
12. Election des deux scrutateurs du Conseil communal pour l'année 2023-2024
13. Election des deux scrutateurs-suppléants du Conseil communal pour l'année 2023-2024
14. Motions, postulats, interpellations, projets rédigés
15. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal
16. Propositions individuelles et divers

**Vote** : unanimité. Ordre du jour adopté sans modifications, avec une abstention.

### **3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 mai 2023**

**M. le Président Thierry HENRY** lit le procès-verbal, à la demande de plusieurs Conseillers qui n'avaient pas reçu le document.

**M. le Conseiller Henri PISANI** demande une correction de son intervention à la page 176 : « à l'Ouest de la commune ».

**Mme la Syndique Claudia PERRIN** demande une correction de son intervention à la page 181 : « un chemin des écoliers est en train d'être étudié ».

**Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** demande d'ajouter à la page 180 la proposition de la commission ad hoc : « envisager une ligne au budget dédiée à cette aide, d'un montant inférieur à celui calculé dans le rapport, par exemple de CHF 1'000.- »

Le Procès-verbal modifié est adopté avec une abstention.

### **4. Communications du Bureau**

**M. le Président Thierry HENRY** donne les informations suivantes :

Dépouillement des votations fédérales et cantonale le 18 juin : le Bureau avec Mme Ariane Morand et M. Pierre-Olivier Hornung. Les trois objets ont été largement plébiscités avec une participation de 40%.

Demande de la part des chefs de groupes de réagir à un article paru dans le journal « 24 heures » sur le refus du Conseil communal d'accepter le préavis 34/2023 « **Crédit de construction - Passages dénivelés au Lussex et à la Gare de Romanel** ».

Un journaliste (présent dans la salle) voulait savoir si le Conseil reviendrait sur le sujet. C'est à la Municipalité de présenter un nouveau préavis quand elle le pourra. Le titre de l'article était quelque peu trompeur : « Fâché contre le LEB, le Conseil bloque un projet ». Le Conseil n'était pas fâché contre le LEB, mais il n'était pas d'accord avec la répartition des coûts.

### **5. Communications de la Municipalité**

Fusion du bureau technique du SDNL avec le SDOL

Les entités Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) et Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL) ont officiellement annoncé le rapprochement de leurs deux bureaux techniques afin d'en regrouper les forces. Cette décision a été prise par leurs Groupes de pilotage respectifs. Une convention est en cours d'élaboration pour encadrer ce nouveau fonctionnement. Dans un premier temps, soit jusqu'à signature de ladite convention et l'engagement d'un chef de projet pour les travaux spécifiques du SDNL, le bureau SDOL

s'occupe des études en cours et de la représentation des communes du Nord lausannois dans l'élaboration du PALM 2025, en facturant ses prestations. Afin de faciliter les tâches administratives de cette nouvelle collaboration, la Commune de Renens officiera, dès le 1er juillet 2023, comme commune RH pour la collaboratrice actuelle et les collaborateurs futurs du SDNL, comme elle le fait déjà pour les collaborateurs de SDOL. La direction des deux bureaux sera assumée par Benoît Biéler, actuel directeur du bureau SDOL. La convention qui lie actuellement les 11 communes du SDNL sera adaptée en tenant compte du fait que les travaux des bureaux techniques portent principalement sur le territoire des communes du périmètre compact du PALM. Dès 2024, les communes de la deuxième couronne contribueront de façon symbolique au financement du bureau technique du SDNL et garderont un droit à l'information sur les projets en cours. Les communes faisant partie du périmètre compact du PALM prendront en charge la majeure partie des coûts, selon une clé de répartition basée sur le nombre d'habitants par commune.

Décision de l'OFT concernant les coûts du passage à niveau du Raffort

La Municipalité a pris acte avec satisfaction de la décision rendue par l'Office fédéral des transports qui confirme que le LEB assumera la totalité de la charge des travaux et renonce à la part revendiquée initialement de CHF 355'000,00 réduite par la suite à CHF 215'000,00. Cette décision s'explique par la présence d'une convention, signée entre le LEB et la commune de Romanel-sur-Lausanne en 1992, qui précisait que le LEB est propriétaire de l'installation du passage à niveau. Une récente jurisprudence stipule à ce titre que l'entretien d'une installation est assuré par son propriétaire qui en assume l'entier des frais. Il s'agit là d'un rebondissement tout à fait positif et en faveur de notre commune. Malheureusement, cette situation ne pourra se reproduire pour les futurs travaux planifiés sur le territoire communal, ce type de convention n'étant plus en vigueur de nos jours.

**M. le Président Thierry HENRY** rappelle que les communications de la Municipalité ne sont pas soumises à discussion, mais que d'éventuels commentaires pourront être faits dans les divers.

## 6. Présentation de la Municipalité sur les projets concernant les écoles

**Mme la Municipale Jennifer DAGON** présente la vision et les projets de la Municipalité en matière de constructions scolaires et d'accueil de jour (voir annexe, diapositives 1-9).

**M. le Municipal Patrick OPPLIGER** présente la vision globale (voir annexe diapositive 10).  
Discussion

**M. le Conseiller Romain BIRBAUM** voudrait savoir que deviendra le bâtiment actuel des Esserpys.

**M. le Municipal Patrick OPPLIGER** répond qu'il sera démoli, pour permettre la construction d'un nouveau bâtiment correspondant aux normes énergétiques actuelles.

**M. le Conseiller Jean-Claude BÜNZLI** demande si les nouveaux bâtiments seront extensibles, pour qu'en 2030 la commune ne soit pas à nouveau confrontée à un manque de places.

**Mme la Municipale Jennifer DAGON** explique que dans les chiffres de 2030 de la DGEO, le PPA Village et Pré Jaquet sont déjà pris en compte. Il ne devrait plus y avoir un besoin de places supplémentaires. Néanmoins, les projets architecturaux prendront en compte les possibilités d'extension.

**Mme la Conseillère Carole HENRY** demande quel sera le sort du collège de Prazqueron, qui est en bout de course. La deuxième question porte sur les salles de dégagements dans les nouvelles constructions : des salles pour l'enseignement spécialisé, pour les psychologues et logopédistes seront-elles prévues ?

**Mme la Municipale Jennifer DAGON** assure qu'aux 18 classes s'ajouteront toutes les autres salles nécessaires, selon une liste de la DGEO. Pour ce qui est de Prazqueron, le but est de le refaire, d'y mettre 12 classes et les salles de dégagement. Mais la priorité sera donnée à la construction aux

Esserpys, pour récupérer les élèves romanellois scolarisés actuellement à Prilly. 4 ans plus tard il serait envisageable de reconstruire le collège de Prazqueron.

**M. le Conseiller Simon SCHÜLÉ** a une question sur la continuité de la croissance des classes : la Municipalité a-t-elle pensé à des bâtiments-tampon d'ici la construction du collège aux Esserpys ?

**Mme la Municipale Jennifer DAGON** répond que le pavillon est conçu pour supporter un étage supplémentaire et accueillir 4 classes jusqu'à la construction du collège dans 4 à 6 ans.

**M. le Conseiller Henri PISANI** demande des explications sur l'intégration des constructions scolaires dans la réflexion sur les mouvements dans le village. Quelle projection financière ? Quelle quote-part de Romanel ? Faudra-t-il emprunter l'argent ?

**M. le Municipal Patrick OPPLIGER** répond pour la partie transports : la Municipalité trouvera bien une solution, mais aujourd'hui il est prématuré de dire si le passage EST-OUEST sera dessous ou dessus. Avant la fin de l'année, la Municipalité proposera une solution pour le chemin de la Covatannaz. Quant au problème des places de parc, il serait envisageable de construire un parking souterrain aux Esserpys.

**M. le Municipal Denis FAVRE** répond pour la partie financière : après l'établissement de la vision, il faudra faire les premiers calculs et la planification financière, sans oublier de prendre en compte les autres investissements. ASIGOS finance les bâtiments et Romanel est partie prenante à 24%.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** rappelle que le préavis sur la construction d'un collège aux Esserpys a été retiré par la Municipalité en 2016. Il prévoyait un bâtiment abritant 18 classes, une salle de gym VD 6 et le parascolaire. Il voudrait savoir si la Municipalité reprendra le préavis de 2016. Deuxièmement, il fait la proposition de démolir le collège actuel des Esserpys et de le reconstruire sur deux étages, chacun comportant 5 classes. Quant au parascolaire, il serait construit à côté. Il rappelle les personnes qui sont intervenues à ce sujet en 2016 : MM. Crot, Morier, Henry, Perey, Issler.

**M. le Président Thierry HENRY** invite M. Pisani à ne pas refaire la discussion sur le préavis retiré en 2016.

**Mme la Syndique Claudia PERRIN** précise que le préavis de 2016 tenait compte des chiffres du Plan directeur cantonal et du PDLI. La projection était faite pour 44 classes qui auraient dû s'ajouter aux classes de Prazqueron. Or, le PDLI est tombé en 2018 et c'est à cause de cela que les choses ont traîné.

**Mme la Municipale Jennifer DAGON** ajoute que la DGEO établit les prévisions sur 10 ans : pour 2032 elle prévoit 30 classes. La Municipalité a divisé le tout par deux : nombre de classes, taille de la salle de gym et trafic.

**M. le Municipal Patrick OPPLIGER** répond que la Municipalité présentera avant la fin 2023 une promesse de DDP. Il ajoute que la commune territoriale doit aider ASIGOS et que tout sera fait pour qu'il y ait le moins de nuisances possibles.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** répète que les habitants des Esserpys ne sont pas opposés à la construction d'un collège, mais ce qui faisait peur c'était le nombre de 40 classes. Il se dit rassuré d'entendre que le nombre de classe est descendu à 18.

**M. le Conseiller Jérôme THUILLARD** souhaite que les sociétés locales soient associées à la réflexion sur le fonctionnement de la salle de gym, à laquelle elles voudraient avoir accès hors des horaires scolaires.

**Mme la Municipale Jennifer DAGON** répond que les besoins des habitants et des sociétés locales seront pris en considération.

**Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** fait une remarque au sujet du projet de parking aux Esserpys : il sera difficile d'obtenir l'autorisation cantonale pour toutes les places nécessaires, mais il ne faudra pas céder. Ensuite elle demande si la Municipalité a réfléchi à la possibilité de démolir le collège du Rosset et d'y mettre des bâtiments plus fonctionnels pour le parascolaire.

**Mme la Syndique Claudia PERRIN** répond qu'il s'agit d'un bâtiment protégé.

**M. le Conseiller Nathan VANNAY** suggère à la Municipalité de faire des communications au public au sujet du pavillon en construction. Des parents sont inquiets quant aux délais très serrés jusqu'à la rentrée.

**Mme la Syndique Claudia PERRIN** assure que la communication sera faite aux familles et à la population.

## 7. Préavis municipal N° 35/2023

c) Comptes 2022

d) Rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2022

**M. le Conseiller Henri PISANI** lit le rapport de la commission des finances qui propose d'adopter ce préavis.

Pages blanches

#### Discussion

**M. le Conseiller Christian Bovey** propose l'achat de plusieurs ordinateurs portables qui seraient utilisés pendant environ 6 ans lors du dépouillement des élections fédérales, cantonales et communales. L'achat serait plus avantageux que la location.

**M. le Municipal Denis FAVRE** répond que cette demande sera étudiée par la Municipalité, qui insérera une ligne au budget le cas échéant.

Pages vertes

#### Discussion

**M. le Municipal Denis FAVRE** remercie la commission des finances et Madame la Boursière Sandra Caccia pour leur travail efficace.

**M. le Conseiller Simon SCHÜLÉ** demande si le document « note explicative des écarts principaux avec les comptes 2021 et le budget 2022 » mis à disposition de la COFIN par Mme Caccia pourrait être ajouté au corps du préavis. Deuxièmement, il attend une réponse à la question de la COFIN sur la nomination de délégués chargés de vérifier les déclarations des contribuables.

**M. le Municipal Denis FAVRE** répond à la première question par la négative, car ce document chargerait trop les comptes. Ce ne serait pas idéal d'entrer trop dans les détails. Il est par contre nécessaire pour la COFIN, car il permet de fonder une première analyse. Par contre, il envisage de faire une présentation, avec l'aide de Mme Caccia, de la manière dont on établit un budget, pour fournir à tous les Conseillers des clés de lecture utiles avant le vote. Pour répondre à la deuxième question, il faut se rappeler que la fiscalité est très confidentielle et qu'il y aura des coûts. La proposition sera discutée dans le collège municipal.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** rappelle que les comptes sont bons depuis plusieurs années. Dans ce contexte, il propose de garder la moitié de la marge d'autofinancement, car on n'a pas la contrepartie en francs aux comptes comptables.

**M. le Municipal Denis FAVRE** rappelle que la vente des services industriels en 2022 a permis de ne pas reconduire un emprunt d'environ CHF 2'000'000.-. A l'avenir, avec l'augmentation des taux, il faudra faire d'autant plus attention.

#### Vote

**M. le Président Thierry HENRY** lit les conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

\* vu le préavis municipal N° 35 - 2023 adopté en séance du 8 mai 2023

\* ouï le rapport de la commission des finances,

\* considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'approuver les comptes communaux 2022 tels que présentés,

2. d'en donner décharge à la Municipalité.

Votants : 44.

**Le préavis est adopté à l'unanimité.**

**M. le Municipal Denis FAVRE** remercie pour la confiance du Conseil et s'engage au nom de la Municipalité à faire tout le possible pour que les comptes continuent à présenter « une bonne figure ».

## 8. Rapport de gestion de la Commission de Gestion pour l'exercice 2022

**Mme la Conseillère Carole HENRY** lit le rapport de la commission de gestion qui recommande d'approuver le rapport de gestion.

Discussion

**M. le Conseiller Jean-Claude PROGIN** signale que la commission de gestion ne peut pas intervenir sur des projets qui sont en cours, faisant référence aux travaux de remise à ciel ouvert du Tord-Cou.

**M. le Président Thierry HENRY** invite à la poursuite de la lecture et donnera ensuite la parole au président de la commission de gestion, M. Bünzli.

**M. le Conseiller Jean-Claude BÜNZLI** explique que le crédit d'étude du Tord-Cou a été voté en 2022. Le préavis 17/2022 a été présenté par la Municipalité comme étant terminé. Par ailleurs, il rappelle des recommandations de la commission de gestion en matière de communications entre la municipalité et les différents services communaux.

**M. le Conseiller Jean-Claude PROGIN** répète que la commission de gestion ne peut pas parler des phases 2 et 3 du projet Tord-Cou, car ils sont toujours en cours.

**M. le Conseiller Simon SCHÜLÉ** lit un texte écrit par M. le Conseiller Daniel Spörri, absent, au sujet de l'Ecole de Musique de Romanel-Cheseaux. Depuis 2018, le nombre d'élèves a diminué de 40%. On constate une fluctuation des professeurs, une détérioration des conditions d'enseignement et une frustration parmi les élèves. On entend que la commune et l'école de musique sont en conflit. En quoi consiste ce conflit ? L'Ecole est-elle bien gérée ? Parmi les 166 élèves, combien habitent à Romanel, Cheseaux et ailleurs ? Entre Romanel et Cheseaux, la répartition des charges est-elle équilibrée ? Quelles mesures prévues pour stabiliser la situation ? M. Spörri mentionne l'article 9 de la Loi sur l'éducation musicale, qui stipule que les communes mettent à disposition des locaux pour l'enseignement de la musique.

**Mme la Syndique Claudia PERRIN** confirme l'existence d'un conflit porté devant le Tribunal administratif au sujet des locaux. La commune verse CHF 9.5 par habitant et par année. Le Conseil recevra des réponses plus détaillées à la séance prochaine.

**M. le Conseiller Olivier BOVEY** se réfère à la recommandation de la commission de gestion que la Municipalité s'engage progressivement dans le déploiement de l'informatique au service des citoyens (p. 5 du rapport). L'intention est louable, mais cela demandera des moyens importants et des ETP pour gérer tout cela.

**M. le Conseiller Mohsin KAZMI** explique que si la commission de gestion propose une vision progressive, c'est pour éviter des crédits demandés en urgence. C'était dans le sens d'une anticipation des besoins pour les années à venir.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** intervient au sujet des contribuables : la Municipalité pourrait-elle avant la fin 2023 donner des détails sur le profil des contribuables ? Par le passé, 25-30% des contribuables assuraient 80% des impôts encaissés. La configuration reste-t-elle la même avec l'arrivée des nouveaux habitants ?

**M. le Municipal Denis FAVRE** répond que ces chiffres seront présents dans le préavis des comptes 2023 soumis au Conseil en 2024. Un tel tableau renseignera le Conseil sur la capacité contributive des citoyens.

**M. le Conseiller Nathan VANNAY** se réfère au service informatique, en page 18. Suite aux moyens mis en place après l'attaque informatique de 2021, quels ont été les résultats et le suivi ?

**M. le Municipal Denis FAVRE** précise que la commune a mis en place des moyens qui ont coûté CHF 60'000.- en 2022. La Municipalité travaille à un préavis sur la sécurité informatique.

Votants : 44

**Le Conseil prend acte à l'unanimité du rapport de gestion de la Municipalité.**

**Mme la Syndique Claudia PERRIN** remercie le Conseil et la commission de gestion pour les précieux échanges, la collaboration et la compréhension. Les recommandations de la commission seront prises en compte.

**Pause**

## **9. Election de la commission de gestion pour l'année 2023-2024**

**M. le Conseiller Romain BIRBAUM** présente la candidature de MM. Mohsin KAZMI et Olivier BOVEY pour l'Entente indépendante.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** présente la candidature de Mme Carole HENRY et M. Jérôme THUILLARD pour le PLR.

**M. le Conseiller Guillaume DERIAZ** présente la candidature de Mme Chloé CORTHÉSY pour Romanel libre.

Mohsin KAZMI  
Olivier BOVEY  
Jérôme THUILLARD  
Carole HENRY  
Chloé CORTHESEY

Election tacite selon l'article 12 du Règlement du Conseil communal.

#### **10. Election du Président du Conseil communal pour l'année 2023-2024**

Scrutin individuel au bulletin secret selon l'article 12 du Règlement du Conseil communal.

**Mme la Conseillère Chloé CORTHÉSY** présente la candidature de M. Guillaume DERIAZ pour Romanel libre.

Votants 44  
Majorité absolue 23  
Guillaume DERIAZ 37  
Blancs 4  
Voix éparses 3

**M. Guillaume DERIAZ est élu Président du Conseil communal pour l'année 2023-2024.**

#### **11. Election du Vice-président du Conseil communal pour l'année 2023-2024**

Scrutin individuel au bulletin secret selon l'article 12 du Règlement du Conseil communal.

**Mme la Conseillère Ariane MORAND** présente la candidature de M. Romain BIRBAUM pour l'Entente indépendante.

Votants 44  
Majorité absolue 23  
Romain BIRBAUM 36  
Blancs 3  
Voix éparses 4  
Nul 1

**M. Romain BIRBAUM est élu Vice-président du Conseil communal pour l'année 2023-2024.**

#### **12. Election des deux scrutateurs du Conseil communal pour l'année 2023-2024**

**M. le Conseiller Romain BIRBAUM** présente la candidature de Mme Evelyne GERVAIX pour l'Entente indépendante. Absente, elle a donné son accord écrit.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** présente la candidature de M. Pascal MEYLAN pour le PLR.

Evelyne GERVAIX  
Pascal MEYLAN

Election tacite selon l'article 12 du Règlement du Conseil communal.

#### **13. Election des deux scrutateurs-suppléants du Conseil communal pour l'année 2023-2024**

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** présente la candidature de M. Serge ROMANENS pour le PLR.

**M. le Conseiller Simon SCHÜLÉ** présente la candidature de M. Luis BORDA pour le Parti socialiste.

Serge ROMANENS

Luis BORDA

Election tacite selon l'article 12 du Règlement du Conseil communal.

#### **14. Motions, postulats, interpellations, projets rédigés**

**M. le Conseiller Nathan VANNAY** dépose un postulat.

##### **Postulat pour l'amélioration de la communication au sein de notre commune**

Considérant les défis auxquels notre commune est confrontée, tant sur le plan des projets critiques que des tensions pouvant survenir au sein de notre communauté, prenant en compte l'importance cruciale de la communication claire, transparente et efficace entre les organes municipaux, les citoyens et les parties prenantes, reconnaissant que la communication joue un rôle essentiel dans la promotion de la compréhension mutuelle, la résolution des conflits et le renforcement du lien social au sein de notre commune, nous, les conseillères et conseillers communaux soussignés, déposons le présent postulat et suggérons à la municipalité de prendre en considération les avantages qu'apporterait l'accompagnement de professionnels de la communication dans notre commune. Considérant que :

1. Certains projets municipaux sont de nature complexe et peuvent susciter des inquiétudes, des interrogations ou des oppositions parmi les citoyens. Une communication proactive et adaptée est essentielle pour expliquer les objectifs, les étapes et les bénéfices de ces projets, tout en prenant en compte les préoccupations de la population.
2. Les désaccords et les tensions peuvent surgir dans notre communauté, qu'ils soient liés à des enjeux politiques, sociaux, culturels ou historiques. La communication ouverte, respectueuse et inclusive est un outil puissant pour favoriser le dialogue, la médiation et la recherche de solutions communes.

Nous suggérons :

1. Exploration des options en matière de communication : Nous encourageons la municipalité à explorer différentes options pour améliorer la communication au sein de notre commune. Cela pourrait inclure la possibilité de collaborer avec une société spécialisée dans la communication municipale ou de recruter une personne qualifiée dédiée à cette fonction. Il est important d'étudier les différentes approches afin de trouver celle qui correspond le mieux aux besoins de notre communauté.
2. Les professionnels de la communication sélectionnés pourraient ainsi être impliqués dès les premières phases de conception des projets, en étroite collaboration avec les organes municipaux responsables. Leur expertise contribuera à anticiper les besoins de communication, à élaborer des stratégies adaptées et à coordonner les actions de communication tout au long des projets.
3. Il serait important d'établir une communication transparente et accessible envers les citoyens. Les professionnels de la communication pourraient ainsi préparer des informations claires, régulières et compréhensibles sur les projets en cours, leurs objectifs, leurs impacts et les mesures prises pour répondre aux préoccupations de la population. Ils pourraient également conseiller la Municipalité pour l'utilisation des canaux de communication variés et adaptés aux besoins et aux habitudes de

communication des différents groupes de citoyens. En soumettant ce postulat, nous exprimons notre souhait d'améliorer la communication au sein de notre commune, en explorant les avantages potentiels de l'accompagnement par des professionnels de la communication. Nous considérons que cette démarche favorisera une meilleure compréhension mutuelle, renforcera la confiance et encouragera la participation citoyenne, dans l'intérêt de l'ensemble de notre communauté. Nous sollicitons ainsi que la Municipalité nous présente un rapport sur sa stratégie de communication, tant en interne, c'est-à-dire entre les membres de la Municipalité, avec les employés communaux, qu'en externe, tel que le Conseil communal ou la population. Quels sont les moyens utilisés, quels outils, professionnels externes ou autres pour vous aider dans votre mission ? Et quels sont vos projets dans ce domaine ?

Nathan Vannay Romain Birbaum Olivier Bovey Evelyne Gervais Christian Bovey Marine Barreto Roberto Varone Ariane Morand François Studer

Romanel-sur-Lausanne, le 22 juin 2023 16 juin 2023

**Vote sur la recevabilité.** A la majorité, le Conseil estime le postulat recevable.

Discussion

**Mme la Syndique Claudia PERRIN** prend note du postulat. La Municipalité fera un rapport. Elle explique qu'une étude sur la communication au sein de la commune vient d'être faite par une étudiante. Un plan de communication étant établi prochainement, il ne restera qu'à se doter des outils nécessaires.

**Mme la Conseillère Nassira GHEBBARI ABDELGHAFUR** aurait souhaité que le postulat aille plus loin et que des propositions et solutions concrètes soient faites. Elle estime qu'il n'est pas judicieux de tout reporter sur les épaules des Municipaux.

**M. le Président Thierry HENRY** précise que le Conseil communal ne peut pas faire des propositions ou donner des pistes. Ce sont des compétences de la Municipalité et le Conseil ne devrait pas faire de la cogestion. On peut faire des vœux.

**Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** a l'impression que le postulat donne une injonction gentille. Elle n'est pas sûre que ce soit un postulat, mais plutôt un vœu.

**M. le Président Thierry HENRY** précise que la conclusion du texte montre qu'il est bel et bien un postulat qui demande l'établissement d'un rapport, même si une série de pistes est proposée dans le corps du texte.

**Vote sur la prise en compte.** Plus d'un cinquième des membres du Conseil vote pour la prise en compte et le renvoi du postulat à la Municipalité pour analyse et rapport.

## 15. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal

**M. le Conseiller Jérôme THUILLARD** informe qu'une rencontre a eu lieu avec Mme la Municipale Jennifer Dagon, qui s'est engagée à fournir les chiffres de la jeunesse de la commune. Des projets concrets pourront démarrer ultérieurement.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** s'exprime sur l'ASIGOS : prochain Conseil intercommunal le 29 juin 2023, avec un préavis de CHF 21'000'000.- pour la réfection du Collège du Grand-Pré à Prilly. Par ailleurs, une séance a eu lieu avec le CODIR pour demander un site ASIGOS où les Statuts, Règlements et autres documents soient disponibles au public.

## 16. Propositions individuelles et divers

**M. le Président Thierry HENRY** rappelle que, suite à l'article dans « 24 heures » paru début juin 2023 (le titre laissait entendre que le Conseil communal était fâché contre le LEB), des membres du Conseil souhaiteraient une réponse commune. Il invite les chefs de groupe à s'exprimer sur ce sujet.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** estime que le Conseil est attaqué à ce sujet, tant par l'article que par les commentaires qu'il a suscités. Il s'agirait d'une réponse objective qui clarifierait la position du Conseil.

**M. le Conseiller Simon SCHÜLÉ** ajoute que les chefs de groupe souhaitent inviter les journalistes à étudier le sujet et à constater que le Conseil ne bloque pas le projet, comme prétendu dans l'article.

**M. le Président Thierry HENRY** précise qu'il existe un délai (20 jours) pour le droit de réponse, qu'il faudrait contacter le rédacteur en chef du « 24 heures », à qui reviendra la décision de la publication d'une éventuelle réponse. Qui va rédiger la réponse ? Qui va l'approuver ? Comment ?

**Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** informe qu'elle rédigera un texte au nom du PLR.

**M. le Conseiller Romain BIRBAUM** explique que l'Entente est moins favorable à une réponse, pour ne pas augmenter la polémique. Un éventuel effet contreproductif risquerait de détériorer l'image du village.

**M. le Conseiller Guillaume DERIAZ** informe que Romanel Libre non plus n'est pas favorable à la publication d'une réponse, pour éviter une surenchère de la situation.

**M. le Conseiller Jean-Claude BÜNZLI** trouve qu'il n'y a rien de faux dans l'article. C'est uniquement le titre qui est dérangeant. Le Conseil n'a pas avantage à en rajouter pour une nouvelle polémique.

**M. le Président Thierry HENRY** demande l'avis du Conseil sur le souhait de faire une réponse.

#### **4 personnes sont pour et la majorité du Conseil est contre.**

**M. le Président Thierry HENRY** déclare qu'il n'y aura pas de réponse officielle à ce sujet. Ceci étant, il invite à une réflexion sur la possibilité de rédiger une intervention constructive sur les nombreux défis liés au LEB, qui est à la fois une bénédiction et un enfer.

**Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** remercie M. le Président pour les deux années de présidence et lui remet un petit présent.

**M. le Conseiller Henri PISANI** signale une erreur de date dans les communications de la Municipalité. Il pose une question sur l'Auberge communale : qu'en est-il du suivi du remplacement du piano de la cuisine ?

**M. le Municipal Patrick OPPLIGER** répond qu'un accord a été trouvé avec l'assureur (40% du montant total) et qu'un préavis sera présenté au prochain Conseil (mi-septembre 2023). Le matériel a été commandé, avec un délai de 8-12 semaines de fabrication. Actuellement la Charrue fonctionne avec un piano électrique provisoire et une carte plus restreinte. Tout ceci devrait éviter une perte d'exploitation, qui avait été chiffrée en 2020 à CHF 3'000.- par jour.

**M. le Conseiller Mohsin KAZMI** demande des informations sur les oppositions à la construction du pavillon scolaire provisoire de Prazqueron : si elles ont été levées, sur quelles bases cela s'est fait ?

**Mme la Syndique Claudia PERRIN** confirme que la Municipalité souhaite avancer dans ce dossier et qu'elle est dans une phase de levée des 54 oppositions, avec l'aide de l'avocat, dans le respect de la loi pour les opposants et pour la commune.

**M. le Conseiller Olivier BOVEY** invite la Municipalité à expliquer le choix de l'emplacement du pavillon scolaire provisoire à Prazqueron et non pas aux Esserpys, comme espéré par les opposants. Y aurait-il une autre raison en plus du confort des enfants pendant la construction du futur Collège aux Esserpys ?

**Mme la Municipale Jennifer DAGON** explique que la DGEO a imposé l'emplacement du pavillon aux Esserpys, d'une part pour éviter les déplacements des enfants (salle de gym, salles spéciales, parascolaire) et d'autre part pour que les enfants ne soient pas exposés aux nuisances liées à la construction du futur collège, une fois les travaux commencés.

**M. le Conseiller Henri PISANI** remercie pour ces explications et invite la Municipalité à réagir fermement contre l'équipe d'opposants (« les malfaisants sournois qui n'arrêtent pas de mettre des bâtons dans les roues »). Il encourage la Municipalité à rédiger un courrier subtil, mais assez véhément, en réponse à l'animosité et l'amertume des personnes qui créent une atmosphère mauvaise pour le fonctionnement des institutions dans le village. Il trouve la Municipalité extrêmement raisonnable dans ses propos.

**Mme la Syndique Claudia PERRIN** répond que la Municipalité est en train de préparer une communication aux parents des élèves sur le pavillon scolaire de Prazqueron et la rentrée scolaire de 2023.

**M. le Conseiller François STUDER** demande que les Conseillers reçoivent un décompte des jetons qui leur sont payés par la Bourse.

**M. le Président Thierry HENRY** répond qu'il transmettra cette demande à la Bourse. Ce décompte existait par le passé et la Bourse devrait reprendre la pratique, par souci de transparence et vérification.

**M. le Municipal Denis FAVRE** souhaite que le décompte vienne du Conseil et que cela n'implique pas un travail supplémentaire à la Bourse. Cette situation doit être réglée entre le Bureau du Conseil et la Bourse.

**M. le Conseiller François STUDER** adresse au futur Président du Conseil le souhait de se pencher sur la question du vote électronique. Par ailleurs, il rappelle son intervention sur le passage du Raffort, quand il avait affirmé que la double casquette des Municipaux qui étaient également au Conseil d'administration du LEB n'était pas bénéfique pour la commune, car on constate que l'ancien syndic (sans le nommer) jouait contre son camp avec le LEB. Il estime que le fait d'avoir tout séparé est très bien.

**M. le Président Thierry HENRY** estime audacieux de dire que l'ancien syndic jouait contre son camp.

**M. le Conseiller Jean-Claude PROGIN** soutient M. Studer et cite les propos de l'ancien syndic (sans le nommer) le soir du vote sur le passage du Raffort : « on commence à bien s'entendre avec la LEB, on va quand même pas les fâcher ».

**M. le Conseiller Guillaume DERIAZ** répond à M. Studer qu'il est déjà en train de réfléchir au vote électronique. Par ailleurs, il remercie M. Thierry Henry pour les deux années de présidence et lui remet un présent.

**M. le Conseiller Philippe NOËL** évoque la situation de l'aéroport de la Blècherette : deux études récemment publiées présentent les impacts économiques et sanitaires liés à l'exploitation de l'aérodrome. Il suggère à la Municipalité de s'approcher des autres communes riveraines pour des démarches communes.

**Mme la Syndique Claudia PERRIN** répond que la Municipalité a déjà été reçue plusieurs fois par les responsables de l'aéroport. Actuellement il ne subsiste aucune situation problématique.

**M. le Conseiller Philippe NOËL** précise que des communes riveraines souhaitent entrer en négociations avec l'aéroport quant au nombre de vols et les départs vers le Nord ou le Sud.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** soutient M. Studer sur le sujet précédemment évoqué. Il rappelle qu'au Conseil de mars 2023 il demandait, entre autres, une communication sur le Barreau de Fontanny. Quelle est la vision de la Municipalité pour la commune et dans le cadre du PAC ?

**M. le Municipal Denis FAVRE** informe qu'il a participé à une séance sur la mobilité dans le cadre du PAC. Des décisions de principe seront prises prochainement. Ensuite elles seront affinées et peut-être à la fin de l'année 2023 il y aura un projet mis en consultation. La décision sera prise par l'ensemble de la Municipalité. La communication sera faite après la prise de la décision.

**M. le Conseiller Christian BOVEY** se réfère à la problématique de l'aéroport et évoque le point de vue d'un pilote. Ce dernier estime que les nuisances liées à l'aéroport ne seraient pas responsables de tous les problèmes relevés dans l'article récemment publié dans la presse. Par ailleurs il signale que les intérêts de la Commune de Lausanne vont à l'encontre des intérêts de Romanel quant à la direction de décollage des avions. Pour réagir aux propos de M. Favre, il pense qu'il serait utile que le Conseil et la population soient au courant des démarches en cours, tant pour le Barreau de Fontanny que pour le pavillon provisoire. Sinon les habitants de Romanel ont le sentiment que la Municipalité et le Conseil ne font rien dans ces dossiers. Il est donc important de communiquer.

**M. le Président Thierry HENRY** fait un discours pour prendre congé et remercier chaleureusement la Municipalité, Mme la Syndique, le Bureau et la secrétaire.

**Mme la Syndique Claudia PERRIN** remercie M. le Président pour les échanges fructueux et cordiaux.

Personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président Thierry HENRY** annonce que la 15e séance du Conseil arrive à sa fin, il remercie pour la qualité des débats et donne rendez-vous le 14 septembre 2023 à 20h.

Président

Secrétaire

Thierry HENRY

Manuela KAUFMANN